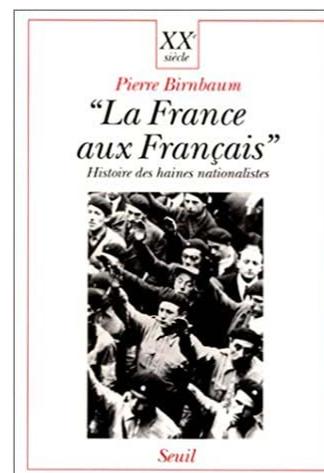


dans Pierre Birnbaum,
La "France aux Français".
Histoire des haines nationalistes (XXe siècle)
2006



George Montandon : l'anthropologie vichyste au service du nazisme

Le 10 avril 1943, le P^r George Montandon procède comme il en a l'habitude à un « examen ethno-racial » : « Monsieur André K..., né russe, naturalisé français, engagé volontaire en 1914 ; père étant juif et mère protestante, baptisé catholique le 9 novembre 1929, juste avant son mariage avec une catholique, de père et de mère catholiques. Circoncision : à 4 ans opéré pour rétrécissement ; status : long fourreau muqueux, frein fortement touché et plus de chancrelle. Race biologique : stature grande, pieds normalement cambrés, sous-brachycéphale. Teint blanc indéterminé. Nez moyen, profil légèrement ondulé. Expression générale du faciès non judaïque. Mimique : pas judaïque. L'ascendance paternelle est juive mais il y a des chances que la maternelle ne le soit pas réellement. La circoncision, du point de vue technique, est certainement chirurgicale. La morphologie et l'attitude de l'examiné ne respirent pas le judaïsme. Le soussigné estime en conséquence que l'examiné est à considérer comme non juif. »

Le 21 août 1943, le P^r Montandon procède à un autre « examen ethno-racial » : Jacques M..., exploitant agricole au Maroc, né français et catholique, ayant épousé une catholique, a tout comme son épouse une ascendance catholique et a combattu comme aviateur en 1914-1918 ; « dénoncé comme juif ». « Ne sait rien au sujet d'une circoncision et croit ne pas l'être. A la remarque qu'a été circoncis, dit que peut-être alors le fut par un médecin arabe. Status : fourreau très long (40 cm) nettement délimité par un anneau pigmentaire. Frein et chancrelle intacts. Tout l'aspect d'une circoncision musulmane. » « Race biologique : stature très grande, pieds normalement cambrés, sous-brachycéphale. Teint blanc basané. Nez moyen, profil droit à pointe plongeante. Espace naso-labial normal. Bouche moyenne. Oreilles moyennes. Expression générale du faciès : pas spécifiquement judaïque. Mimique et contenance : un peu judaïque. Il est donc vraisemblable que même si l'examiné a en

lui quelque chose de juif, cette participation ne dépasse pas 50 %. Le soussigné estime que l'examiné peut être considéré comme non juif de façon provisoire. » Le 1^{er} juin, le P^r Montandon rédige un autre rapport concernant M^{me} R... : « Née en Roumanie, mariée à un catholique, de stature grande, pieds normalement cambrés, brachycéphale, cheveux noirs, nez petit, profil droit, oreilles moyennes, bouche plutôt petite, type alpinoïde, mimique et contenance pas judaïque [...] à en juger d'après la seule morphologie, l'examinée n'est pas juive [...] mais le soussigné est le premier à reconnaître combien les données de la morphologie peuvent être trompeuses pour les juifs [...] Le soussigné estime que le maximum qui puisse être fait pour l'examinée serait une prolongation de délai avec, pour le moment, une lettre dite de petite présomption et de valeur provisoire la considérant comme non juive. » Dernier exemple parmi tant d'autres : le 21 avril 1943, George Montandon examine Yves F..., né à Paris, de père tchèque et de mère française, époux d'une femme de religion catholique. « A été trois fois dénoncé comme juif. Circoncision en 1917, à 26 ans, au front, avait de l'herpès dont le traitement n'était possible sans opération. Cicatrice irrégulière assez visible. L'opération n'est pas rituelle. Race biologique : stature petite, trapu, pieds normalement cambrés, brachycéphalie ; nez moyen, profil droit, espace naso-labial normal, bouche moyenne, haut du pavillon décollé. Expression générale du faciès : pas spécifiquement judaïque. Mimique un peu judaïque. Pourrait passer pour très judaïque. Si l'on voulait juger l'examiné seulement sur sa contenance et ses oreilles écartées, on pourrait le classer parmi les plus ou moins juifs. Cependant, l'allure générale est celle d'un individu de race alpine dans laquelle rentreraient les Bretons en majorité et même si son père était hypothétiquement juif, il n'en subsisterait pas moins que la mère devait être, de son nom, de souche aryenne et que, vu le prénom "Yves" de l'examiné, l'influence bretonne était manifeste. La circoncision enfin a l'aspect d'une vraie opération. Le soussigné estime que l'examiné doit être considéré comme non juif¹. » Responsable de ces tests, George Montandon ne dédaigne pas de théoriser sa pratique ; à ses yeux, comme il a déjà eu « l'occasion de l'exposer en quatre heures devant un corps d'inspecteurs de police », « on constate chez les juifs, par contraste avec la population indigène (c'est-à-dire avec nous autres Français), un relâchement de la musculature et du tissu conjonctif, l'aplatissement de la cage thoracique, le voûtement du dos, l'aplatissement de la plante des pieds, des névroses et des psychoses, en particulier la paralysie agitante, la schizophrénie et son contraire, la folie maniaco-dépressive, enfin l'hystérie et surtout la neurasthénie »². Pour lui, ces

traits psychologiques des juifs ont été « disséqués par des historiens et des sociologues comme Capefigue et Drumont ou chantés par des poètes comme Céline³ ».

Dans une lettre adressée au préfet de police de Paris, le commissaire général aux Questions juives souligne qu'« en principe chaque intéressé est redevable du montant de l'examen subi par lui. Au cas où la situation de l'examiné serait reconnue indigente et où par surcroît il serait classé juif après examen du Professeur Montandon, je serais disposé à demander à l'Union générale des Israélites de France à prescrire sa dette ». Les témoins sont nombreux pour souligner la voracité financière de Montandon. Ainsi Louise J..., reconnue comme non juive, tente de sauver sa fille Jacqueline : celle-ci se trouve convoquée, le 1^{er} mars 1943, par Montandon en personne « qui, après examen du lobe de l'oreille, marche sur la pointe des pieds et prélèvement d'une goutte de sang au doigt, a demandé 400 francs d'honoraires que ma fille a payés » ; comme cette jeune fille est finalement incarcérée avec son mari et son autre fille à Drancy, George Montandon se propose de leur rendre visite et exige 2 000 francs par personne : « Il a bien voulu considérer que, ayant à voir trois membres de la même famille, il condescendait à ne demander que 3 000 francs que j'ai dû aussitôt verser. » Aucun ne sera malgré tout libéré⁴.

Ainsi, à Paris, un universitaire français dûment patenté et reconnu par ses pairs, digne héritier néanmoins du biologisme de Gobineau et de Vacher de Lapouge, réduit ses concitoyens à l'état de bétail sur lequel il s'octroie tout pouvoir, envoyant celui-ci à la mort, sauvant celui-là en fonction, semble-t-il, aussi de l'importance des sommes versées. Dans la Ville lumière, tandis que pour beaucoup la vie continue, les juifs français ou immigrés comparaissent devant un professeur dont les écrits ont été publiés peu auparavant par les Éditions Payot, aux côtés de ceux des plus grands noms de l'anthropologie ou de la sociologie, les Robert Lowie, Edward Westermarck, Johan Huizinga ou Vilfredo Pareto. L'anthropologie des races transformées en ethnies tout à la fois raciale et culturelle pour en accentuer encore l'enfermement et le déterminisme trouve ici son aboutissement extrême : si l'eugénisme se trouve appliqué par les nazis en Allemagne et dans l'Est de l'Europe, le régime de Vichy se contente, à travers l'action officielle et reconnue d'un Montandon, d'en rendre possible l'application en livrant, au nom de la pureté de la race et de l'ethnie, les juifs français ou immigrés à leurs bourreaux. Polémiquant avec l'Action française et récusant l'antisémitisme à la Maurras, Montandon s'exclame, dès février 1939 : « A quoi peut aboutir l'antisémitisme de Drumont,

prolongé par Maurras et par Darquier ? Nous ne sommes arrivés à rien, me disait un ancien militant de Drumont. Mais à quoi est arrivée l'Allemagne avec son ethnoracisme par rapport aux Juifs⁵ ? » Partisan des méthodes musclées de l'Allemagne nazie, Montandon pousse à son paroxysme l'antisémitisme à la Drumont. A ses yeux, « la question juive serait réglée si l'on autorisait légalement tout Français chrétien à tuer deux Juifs⁶ ».

Hostile lui aussi à la présence, en France, de ces « allogènes », Montandon estime, dès septembre 1938, que « le devoir des ethnologues dans cette question, c'est d'aider à dissiper le brouillard » en rejetant par tous les moyens cette « ethnie allogène » et « inassimilable » dont « le petit nombre se trouve comme multiplié par son omniprésence dans les postes formant l'armature économique, intellectuelle et même politique de la nation ». Dans cette lutte à mort contre les « allogènes », seule la terminologie ethnique allemande est « correcte »⁷. Dans son livre, *L'Ethnie française*, publié à Paris, en 1935, par les Éditions Payot, le P Montandon exprime déjà sans détour de tels propos, tout en poursuivant sa carrière au sein de nombreuses institutions académiques et sans se trouver ouvertement démenti par l'École d'anthropologie à laquelle il appartient. Analysant la « composante allogène » juive dans la France des années 30, ce docte savant se livre déjà à une description biologique et physique minutieuse des juifs, celle-là même qu'il mettra en pratique quelques années plus tard, à Vichy, dans ses examens « ethno-raciaux » : dans cet ouvrage prétendument savant inclus dans la brillante « Bibliothèque scientifique » de Payot, Montandon décrit « le nez fortement convexe des juifs, avec proéminence inférieure de la cloison nasale, les lèvres assez charnues, les yeux enfoncés dans les orbites, le cheveu assez fréquemment plus ou moins frisé ». Selon lui, « la solidarité sociale juive contribue au maintien du faciès judaïque ». Plus loin, conforme à l'air du temps, Montandon estime que « les caractères qui sautent aux yeux à la vue d'un Nègre sont la peau plus ou moins noire, les cheveux crépus, le nez épaté, les lèvres éversées » ; pour lui, « il est certain qu'un Nègre somatiquement pur aura toute chance d'avoir la mentalité nègre ». Traduisant, en 1937, le livre de D. Westermann, *Noirs et Blancs en Afrique*, il remarque, dans le même sens, que « quelles qu'aient été les performances des civilisations nègres aux temps jadis [...] le nombre de facteurs supérieurs est donc beaucoup plus grand dans la grand'race blanche que dans la grand'race noire⁸ ». Un peu plus tard, il confirmera, comme d'autres auteurs éminents et à peu près en des termes identiques, ce jugement ; en avril 1941, dans la revue *L'Ethnie française* qu'il dirige, il écrit ainsi : « Non

seulement, la grand'race noire est mentalement inférieure à la grand'race blanche, non seulement les races et sous-races noires les plus élevées sont inférieures aux races blanches les moins élevées, mais l'immense majorité des individus noirs, pris un à un, sont inférieurs à l'immense majorité des individus blancs, pris un à un⁹. » Comme « la France a hébergé des individus négroïdes » tout comme des allogènes juifs, l'ethnie française dans sa dimension subnordique ou alpine se voit menacée, provoquant des fortes tensions sociales et politiques internes. On pourrait avancer que, dans l'esprit de Montandon, les guerres franco-françaises illustrent l'âpreté d'un affrontement racial : « Il n'est pas invraisemblable, remarque-t-il, que le tumulte des races en France conditionne ce tumulte des esprits que l'on y mentionne depuis les temps les plus reculés¹⁰. » Présentée avec de nombreux schémas et représentations cartographiques, cette démonstration, reposant en grande partie sur l'examen des crânes et sur l'opposition entre brachycéphales et dolichocéphales illustrée par de nombreux portraits d'hommes célèbres (dont ceux du linguiste Sylvain Lévi, de l'écrivain Benjamin Crémieux et de Léon Blum), s'accompagne d'une impressionnante bibliographie dont le caractère supposé scientifique ne peut qu'emporter la conviction du lecteur déjà fort impressionné par l'excellence de la collection dans laquelle cette recherche a l'honneur de se voir publiée.

D'autant plus qu'elle succède à un autre ouvrage chargé lui aussi de graphiques et de tableaux sophistiqués publié quelques années plus tôt par l'estimable savant : en 1933, les Editions Payot ont, en effet, fait paraître le précédent livre de cet éminent professeur d'ethnologie, toujours dans leur prestigieuse collection « Bibliothèque scientifique », intitulé *La Race, les Races. Mise au point d'ethnologie somatique*. Se situant délibérément par rapport aux perspectives sociologiques dessinées par Marcel Mauss, il souhaite, pour sa part, identifier davantage l'ethnologie à la seule « raciologie » ; décrivant dans cet ouvrage, avec force portraits, les multiples races brune, nigritienne, mongolienne, papouasienne, etc., il décrète que « la race pure ne représente pas un passé mais un devenir¹¹ ». Ce livre a d'ailleurs été reçu avec enthousiasme par la presse spécialisée : pour la *Revue générale des sciences*, il constitue « un ouvrage de grande valeur [...] des types de races parfaitement bien choisis illustrent le volume » ; la *Revue scientifique* estime également qu'il s'agit « d'une mise au point scientifique du sujet » ; Arnold Van Gennep, savant reconnu, souligne « sa clarté évidente, sa sincérité », tandis que *L'Anthropologie* déclare que « la description de toutes ces races est nette et claire » ; « grâce à lui enfin, s'exclame le *Jardin des lettres*, nous savons ce qu'est

la race et ce qu'est l'ethnie, ce que sont les Pygmées et les Amérindiens, les Juifs » ; seule ou presque la *Revue de Paris* note qu'« il fournit une justification à la politique raciale hitlérienne car pour Hitler aussi la race pure est dans l'avenir ». Comme le souligne le *Bulletin* du Centre de documentation et de vigilance créé dans les années 30 par certaines institutions juives effrayées par la montée de l'antisémitisme, « M. Montandon, dont les travaux d'ethnologie font autorité, a publié ses livres chez Payot [...] Le conférencier, en ce qui concerne les juifs, prend simplement à son compte ce que l'on trouve généralement dans le *Sturmer* [...] Il appartient à la tendance d'Action française et a figuré en maintes circonstances, aux côtés de Léon Daudet ou de Charles Maurras, à des manifestations d'Action française¹² ».

Professeur titulaire à l'École d'anthropologie dirigée par Louis Marin, George Montandon diffuse ses idées sans recevoir apparemment le moindre blâme¹³. Cet ancien sympathisant de la cause bolchevique a publié, en 1924, plusieurs articles dans *Clarté* avant de faire paraître dans *L'Humanité*, en 1926, un article sur les types juifs dans lequel il écrit : dans la famille d'Abraham, on se trouve en présence « d'une figure longue et une tête longue aussi (dolichocéphalique). Les traits sont lourds ; le nez long mais pas busqué, avec de grandes narines. La bouche est grande et droite avec les lèvres épaisses, le menton puissant et lourd » ; d'autres juifs présentent « une tête ronde (brachycéphalique), un nez grand et busqué, aux narines fortement recourbées, des paupières lourdes [...] ce type prédomine parmi les juifs d'aujourd'hui »¹⁴. Montandon donne maintenant conférence sur conférence et ne fait pas mystère de ses opinions : plus nazi que les nazis, il déplore l'annexion par l'Allemagne de la Tchécoslovaquie, regrettant l'incorporation d'une ethnie étrangère¹⁵. Contre « l'ethnie putaine » que forment les juifs définitivement allogènes à toutes les sociétés auxquelles ils ne peuvent s'intégrer, tout est permis, y compris le recours, selon les méthodes nazies, à la manière forte. Toujours aux Éditions Payot, George Montandon préface, en 1939, un ouvrage de H. Weinert, auteur qu'il présente comme « l'une des premières autorités d'Allemagne en matière d'anthropologie spécialiste de la reconstitution des crânes » ; cet expert considère que « le juif oriental a acquis dans l'habitat de la race anatolienne sa largeur de tête et surtout son nez juif créant ainsi le type dit juif »¹⁶.

Un peu plus tard, en 1940, dans le Vichy triomphant, George Montandon fait paraître un autre ouvrage destiné à acquérir rapidement une immense notoriété, *Comment reconnaître le Juif ?* Y figurent à nouveau un grand nombre de portraits de juifs, y compris de ceux qu'il présentait déjà, en 1935, dans *L'Ethnie française*,

comme celui de Léon Blum ou encore de Benjamin Crémieux, auxquels s'ajoutent dorénavant les visages de Georges Mandel, d'Henry Bernstein ou d'André Herzog dit Maurois. Cette fois, une légende accompagne chacune de ces photos : au-dessous de celle de Léon Blum, on peut lire : « Le frémissement avide des fibrilles musculaires de la face boursouflée révélerait, à qui ignorerait le personnage, son hérédité juive » ; au-dessous du portrait de Georges Mandel, on trouve l'observation suivante : « A également la lèvre inférieure outrageusement prédominante (résidu de négroïsme ancien). Le nez se projette en carène ; protrusion du globe de l'œil, en un mot, masque classique » ; sous la photo d'André Maurois, on peut lire : « Le port de la moustache ne suffit pas à équilibrer la forte prééminence de la lèvre inférieure. La courbure nasale prononcée se devine. » Dans ce classique de la haine antisémite, l'auteur s'étend longuement sur les caractères de la race juive, depuis « le nez convexe » jusqu'aux « lèvres charnues, les cheveux frisés, les oreilles grandes et décollées, les pieds plats » et énonce à nouveau les différentes pathologies dont les juifs se trouveraient atteints : « diabète de forme bulbaire (c'est-à-dire nerveuse), arthritisme, lèpre, névrose » ; pour lui, « le sang des juifs » est également très particulier, « les groupements juifs ont en moyenne deux fois plus de sang B que les groupements occidentaux ». En conclusion, Montandon observe que « le masque juif est en somme ce qu'il y a d'essentiel, de plus palpable, de plus criant, de plus trahissant, dans le type racial judaïque ou juif »¹⁷. La raciologie de Montandon évoque point par point les descriptions de *La France juive* : pour Drumont, « les principaux signes auxquels on peut reconnaître le Juif restent donc : ce fameux nez recourbé, les yeux clignotants, les oreilles saillantes, les ongles carrés au lieu d'être arrondis en amande, le torse trop long, le pied plat, les genoux ronds, la cheville extraordinairement en dehors, la main moelleuse et fondante de l'hypocrite et du traître ». Comme le note l'éditeur de *Comment reconnaître le Juif ?*, « ces notes d'Édouard Drumont concordent parfaitement avec l'exposé scientifique du Professeur Montandon ». Simplement, avec Montandon, la folie Drumont trouve aussi son aboutissement pratique.

Ne cachant pas son admiration à l'égard des mesures résolues prises par les nazis à l'encontre des juifs, George Montandon partage, entre autres, leur obsession du nez juif. A plusieurs reprises, il propose purement et simplement son ablation ; en septembre 1938, il écrit : « Des propositions ont été faites, dans de grands pays, pour procéder, selon les cas, non seulement à des expulsions mais à des mises à mort ou à des castrations ; en ce qui concerne les femmes, comme on les condamne moins

souvent que les hommes à la peine capitale, la répression vis-à-vis de celles de moins de quarante ans consisterait à les défigurer en leur coupant l'extrémité nasale car il n'est rien qui enlaidisse davantage que l'ablation de l'extrémité du nez ; on a aussi proposé de marquer les contrevenants au fer rouge ; ces propositions sont significatives de l'état d'esprit créé par les exagérations de l'ethnisme juif¹⁸. » Un peu plus tard, en août 1940, dans *Le Cri du peuple*, Montandon écrit à nouveau : « Il y aurait pourtant une modalité élégante de faire se terrer les jolies juives. Vous savez qu'il n'y a rien qui enlaidisse davantage une femme que de rendre béantes ses deux ouvertures nasales. Pas besoin d'opérations à grand spectacle, avec assistants, narcose, etc. ! Il suffit d'un coup de pince coupante ou d'un coup de dents — comme nous l'avons vu splendidement opérer. Le danger d'hémorragie est nul. Mais la jolie juive qui aura subi la circoncision de l'appendice nasal, automatiquement ne remontera pas sur les tréteaux et ne caracolera plus dans les salles de la rédaction. Qui nous donnera le droit de fusiller et de couper le bout du nez¹⁹ ? » Ces mesures lui tiennent véritablement à cœur car, devant le scepticisme avoué d'un des théoriciens allemands des races les plus célèbres, le Pr Hans Guenther, il réitère ses propos et ajoute : « Je suis pourtant tout à fait sûr d'avoir lu quelque part la proposition du marquage au fer rouge, et, personnellement, je trouve appropriée la mesure consistant à couper, dans certains cas, le bout du nez aux femelles juives car celles-ci ne sont pas moins dangereuses que les hommes²⁰. » On comprend qu'un peu plus tard, dépité, il en vienne à soutenir que « prétendre que j'obéis à des suggestions hitlériennes est un non-sens. C'est plutôt Hitler qui s'est saisi des miennes — les réalisant en pleine guerre et sans accords réciproques ».

Reconnu par les autorités allemandes d'occupation comme expert en race juive, Montandon ne cache pas son irritation devant les méthodes qu'il juge par trop pusillanimes des droites conservatrices ou extrêmes alors au pouvoir. Exigeant la rédaction d'un statut des juifs plus sévère, son élève le plus proche, Gérard Mauger, membre lui aussi de l'École d'anthropologie, écrit, dans des termes déjà rencontrés ici même : « Peu importe que le Juif soit le fils plus ou moins pur d'une race étrangère, peu importe qu'il soit venu s'établir sur notre sol l'an dernier ou voici trois cents ans car du point de vue racial, physique, somatique, biologique, le corps du Juif sera resté le même, donc sa mentalité n'aura pas varié beaucoup, donc il restera un élément de fermentation sociale, un virus ethnique [...] le Juif est inassimilable [...] il est difficilement praticable de les stériliser tous [...] il faut donc les assigner dans une région campagnarde, une sorte de vaste camp de

concentration²¹. » A l'image de Céline, son ami, George Montandon considère lui aussi le Statut des juifs comme insuffisant, un texte incapable de venir à bout de la présence juive « allogène » dans l'ethnie française. Le gouvernement de Vichy ayant décidé de choisir la date du 25 juin 1940 pour déterminer l'application ou la non-application du nouveau Statut des juifs d'octobre 1940, Montandon se demande « quels gros demi-juifs le gouvernement de Vichy entend laisser passer entre les mailles ? » ; il exige, pour sa part, que les dérogations ne touchent, comme le prévoit la loi, que les juifs présents en France depuis au moins cinq générations : « Cinq générations, environ cent cinquante ans, nous reportent à la fin du règne de Louis XV [...] cette limite est bien établie²². » Ces juifs allogènes et inassimilables ne sauraient donc être considérés comme français, non pas au bout de deux ou trois générations, mais seulement au-delà de cinq.

Dans la logique du palimpseste, c'est toute l'École d'anthropologie, Louis Marir en tête, son directeur, personnage également fort important dans le personnel politique conservateur de l'époque, qui épouse les thèses ethniques du régime de Vichy, lui apportant ainsi une légitimité universitaire²³. Dans ce sens, l'École d'anthropologie, qui fonctionne sans grands changements internes, donne elle aussi une véritable caution aux idées des droites extrêmes. George Montandon se fait le théoricien d'une théorie fort restrictive de l'assimilation des étrangers et tonne sans relâche contre « les Palestiniens de France tenant pratiquement tous les leviers²⁴ ». Les statuts contre les juifs au fondement religieux lui semblent donc insuffisants : en 1944 encore, il s'élève vigoureusement contre « la mentalité juive à base de prostitution ethnique » et estime que la définition du juif doit être élargie afin que nul ne puisse échapper à l'exclusion : « Faire partie de l'ethnie juive, déclare-t-il, c'est donc lui appartenir soit sous le rapport biologique ou racial, soit sous le rapport confessionnel, soit sous le rapport linguistique, soit sous le rapport, qui l'emporte sur tous les autres, mental²⁵. » Son fidèle ami Lucien Pemjean en convient lui aussi dans plusieurs lettres qu'il lui adresse : « Vichy, écrit-il, s'y est mal pris pour juguler la Juiverie. Il nous faut reprendre à zéro ses timides et infructueux essais » ; il est urgent de « soumettre au Maréchal » de nouvelles lois dont la plus simple consiste à ôter la nationalité française : « En abrogeant le décret de 1791, confie-t-il à George Montandon, on leur enlève la possibilité de se poser en bons patriotes victimes de haines partisans, racistes et confessionnelles. On leur arrache leur masque, on crée ainsi le choc psychologique et le climat propres à leur élimination²⁶. » En s'intégrant à l'idéologie des droites nationalistes, le racisme

biologique conduit donc inéluctablement à la remise en question universaliste de l'émancipation des juifs, à leur exclusion de l'espace public français. De ce point de vue aussi, l'esprit de Vichy, c'est bien la fin de 1789.

Avec Louis-Ferdinand Céline dont il est si proche (Voir [chap. 7.](#)), George Montandon s'engage ardemment, au nom des théories scientifiques des races, dans le combat antisémite et rejoint le petit groupe fort actif de ses théoriciens français les plus dévoués. De la fin des années 30 à Vichy, on le retrouve aux côtés des grands ténors hostiles aux juifs, groupe solidaire et intimement associé à cette entreprise commune, l'élimination des juifs de France. Ce but, ouvertement proclamé, se trouve défendu dans nombre de conférences publiques, y compris au réputé « Club du Faubourg », dans la période qui va du Front populaire à Vichy. Les fidèles de Drumont unissent leurs efforts, quitte à radicaliser encore ses thèses. George Montandon entretient une correspondance régulière²⁷ avec le vieux fidèle qu'est toujours Urbain Gohier, avec Jean Drault, l'ancien disciple et collaborateur de Drumont, avec l'homme des ligues nationalistes qu'est toujours l'ancien préfet Jean Chiappe qui le met en contact avec un « prêtre érudit à l'esprit critique », avec aussi Lucien Pemjean, du *Grand Occident*, avec Henry-Robert Petit, l'auteur d'innombrables pamphlets antijuifs qui dirige également *Au pilori*, avec Louis Darquier de Pellepoix, directeur de *La France enchaînée* qui « l'incite à continuer d'ouvrir les yeux des Français », avec Léon de Poncins, autre littérateur de l'époque prodigue en écrits antisémites et qui dirige l'organe *Contre-Révolution*, avec René Gontier ou encore le fameux Herman de Vries de Heekelingen, autant d'auteurs acharnés à combattre la présence des juifs en France et décidés pour la plupart, coûte que coûte, à s'en débarrasser d'une manière ou d'une autre, quitte à les renvoyer *manu militari*... en Palestine !

Notes

1. Archives du Centre de documentation juive contemporaine (CDJC), CXCIV, 104, 193, 196, CCXXXVIII. 55. Je remercie Marc Knobel et Vidar Jacobsen de m'avoir aidé dans la consultation de ces archives. Sur ces examens raciaux faits par Montandon, voir Joseph Billig, *Le Commissariat général aux questions juives*, Paris, Éd. du Centre, 1957, t. 2, p. 243 sq.
2. George Montandon, « Ethno-raciologie judaïque. Sociologie de l'ethnie juive », *L'Ethnie française*, p. 7 ; CDJC, XCIX, 41.
3. *Le Matin*, 8 novembre 1941, CDJC, XIV, 147, d.
4. CDJC, XXVIII, 207, et XLII, 59. En mai 1945, devant la cour de justice du département de la Seine, des témoins confirment cette soif d'argent de George Montandon qui a reçu des fonds importants des personnes poursuivies par les nazis (CDJC, XI. 1). Voir encore le témoignage d'un médecin non juif qui tente de sauver une jeune juive atteinte par la tuberculose pulmonaire et qui se trouve internée à Drancy. Reçu par Montandon en mai 1944, celui-ci lui déclare : « Puisque vous aimez tellement les Juifs, je puis vous faire mettre avec eux à Drancy » (CDJC, DXLVI. 76).
5. CDJC, XCV, 56.
6. CDJC, XCV, 140 a.
7. George Montandon, « Le problème des races. L'ethnie juive devant la science », *Les Cahiers du Centre d'examen des tendances nouvelles*, Bruxelles, n° 1, septembre 1938 ; CDJC, XCVIII, 33 a, p. 8, 13 et 21.
8. George Montandon, Préface à D. Westermann. *Noirs et Blancs en Afrique*, Paris, Payot, 1937, p. 10.
9. George Montandon, « L'aryanisme français », *L'Ethnie française*, avril 1942.

10. George Montandon, *L'Ethnie française*, Paris, Payot, 1935, p. 137-149, 161 et 227. A la fin avril 1939, il reprend ces propos dans une conférence publique « particulièrement intéressante et chaudement applaudie accompagnée de projections qui rendirent encore plus vivantes ses explications » (« Le problème des races », *La France enchaînée*, 30 avril 1939 ; CDJC, C. 7 d).
11. George Montandon, *La Race, les Races. Mise au point d'ethnologie somatique*, Paris, Payot, 1933, p. 112. Notons qu'il a également publié aux Éditions Payot, en 1935, *L'Ologénèse culturelle. Traité d'ethnologie cycloculturelle et d'ergologie systématique*.
12. Voir *Bulletin* du Centre de documentation et de vigilance, Alliance israélite universelle, n^o 67, 2 juin 1938. Voir également le n^o 76, du 22 décembre 1939.
13. Le journal *La Lumière*, fort hostile aux thèses de Montandon, s'interroge : « Mais l'École d'anthropologie que président M. Marin et les pouvoirs publics n'a-t-elle rien à dire ? » (*La Lumière*, 26 avril 1940 ; CDJC, C, 14 a). Le corps enseignant de l'École d'anthropologie paraît lui aussi être demeuré tout entier en place sous Vichy. Voir Marc Knobel, « De l'étude des juifs chez George Montandon », in *Les Relations culturelles franco-allemandes dans tes années trente*, Paris, CNRS 1991, 2, p. 694).
14. P. Montardit (George Montandon), « L'origine des types juifs », *L'Humanité*, 15 décembre 1926.
15. Sur G. Montandon, voir Joseph Billig *L'Institut d'étude des questions juives*, Paris, CDJC, 1974 p. 186-205. Voir également les récents articles de Marc Knobel, « Un ethnologue à la dérive », *Ethnologie française*, octobre 1988 ; « L'ethnologie à la dérive », *Le Monde juif*, décembre 1988 ; et « De l'étude des noms et des juifs. A l'école d'anthropologie et chez George Montandon », in *Sexe et Race. Discours et formes nouvelles d'exclusion du XIX^e au XX^e siècle*. Université Paris, 4-VII, 1990.
16. H. Weinert, *L'Homme préhistorique. Des préhumains aux races actuelles*, Paris, Payot, 1939, p. 327.
17. George Montandon, *Comment reconnaître le Juif ?*, Paris, Nouvelles Éditions françaises, 1940, p. 16 23-26, 32-33, 35.
18. George Montandon, « Le problème des races. L'ethnie juive devant la science », article cité, p. 20-21.
19. George Montandon, « Faut-il fusiller ou couper le nez ? », *Le Cri du peuple*, 13 août 1940.
20. Cité par Joseph Billig, *Le Commissariat général aux questions juives, op. cit.*, t. 1, p. 139.
21. Gérard Mauger, « Vers le statut du Juif », *Au pilori*, 17 avril 1941 ; CDJC, 19 a.
22. George Montandon, « La religion juive signe de ralliement ethnique », *Le Cri du peuple*, 8 août 1941 ; CDJC, CI, 13 a.
23. Voir William Schneider, *Quality and Quantity : The Quest for Biological Regeneration in Twentieth Century France*, Cambridge, 1991, et Herman Lebovics, *True France. The Wars over Cultural Identity. 1900-1945*, op. cit. chap. 1.
24. George Montandon, « L'ethnie juive », *L'Ethnie française*, avril 1941 ; CDJC, XCIX, 37.
25. George Montandon, « Synthèse de la notion d'ethnicité », *Je vous hais !*, avril 1944, p. 21.
26. Archives du CDJC, XCV, 138 et 138 a.
27. Voir les documents multiples du CDJC, XCV.32, XCV.33, XCV.36, XCV.40, XCV.41, XCV.44, XCV.65, XCV.74, XCV.97, XCV.112, XCV.125, XCV.126, XCV.135, etc.